

2A IMMO
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Brandes Sud
Impasse de la Route Noire
03600 MALICORNE

Les soussignés :

Monsieur Adrien ARTAUD, demeurant 55 Bis, avenue des étourneaux, 03100 MONTLUCON
Madame Audrey SIMONET, demeurant 55 Bis, avenue des étourneaux, 03100 MONTLUCON

agissant en qualité de seuls associés de la société 2A IMMO, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège est Les Brandes Sud - Impasse de la Route Noire - 03600 MALICORNE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 mars 2026,

Nomment en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur Adrien ARTAUD,
né le 06 juillet 1995 à MONTAUBAN (82)
demeurant 55 Bis, avenue des étourneaux - 03100 MONTLUCON

Madame Audrey SIMONET,
née le 12 août 2000 à MONTLUCON (03)
demeurant 55 Bis, avenue des étourneaux - 03100 MONTLUCON

Monsieur Adrien ARTAUD et Madame Audrey SIMONET disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne pourra sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés, acheter, vendre ou échanger tous immeubles, acquérir et céder toute mitoyenneté, stipuler et accepter toutes servitudes, contracter tous emprunts supérieurs à 20 000 euros pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, consentir toutes hypothèques et autres garanties sur les actifs sociaux.

Monsieur Adrien ARTAUD et Madame Audrey SIMONET acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à MALICORNE
Le 24/03/2026

Adrien ARTAUD

Audrey SIMONET